

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 novembre 2023

<u>Délibération :</u>	
En exercice :	23
Présents :	18
Votants :	23
Abstention :	0

N°2023-085
<u>POLICES</u>
Tarifs 2024 – Occupation du Domaine Public

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 2 novembre à 18h00,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Paul Héraudeau, Maire, Monsieur Roger Zélie, 1er adjoint, Madame Annie Bergeron, 2ème adjointe, Madame Armelle Lacombe, 4ème adjointe, Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint, Madame Céline Faillères, Conseillère, Madame Véronique Perrain, Conseillère, Madame Valérie Sureau, Conseillère, Monsieur Lionel Le Corre, Conseiller, Madame Béatrice Constancin, Conseillère, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller, Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller, Madame Marie-France Dupeux, Conseillère, Monsieur Mickaël Mercier, Conseiller, Monsieur Patrick Salez, Conseiller, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Véronique BICHON a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE

Madame Marie GROS a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON

Monsieur Hervé BOUCHER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU

Madame Maryse VANOOST a donné pouvoir à Monsieur Lionel LE CORRE

Madame Isabelle Masion-TIVENIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Madame Céline FAILLERES

Rapport :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2024. Il propose une augmentation de 6% (arrondi au centième) ainsi que la création de nouveaux tarifs pour les motifs suivants :

- frais de dossiers,
- pénalité pour les demandes faites hors délai,
- frais de régularisation,
- forfait journée tout type de véhicules et engins de chantier,
- forfait concernant la mise en place et l'enlèvement de barrières ou de panneaux signalétiques par les agents du service technique,
- forfait courrier pour prévenir les riverains lors d'une ou plusieurs rues barrées.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2212-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pris par Ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 et notamment ses articles L2121-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

Considérant que la faculté d'occupation du domaine public à titre privatif peut faire l'objet du paiement d'une redevance décidée par le gestionnaire du domaine occupé,

Considérant l'intérêt de la commune de La Flotte à fixer le montant de ces tarifs selon le tableau joint à compter du 1er janvier 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

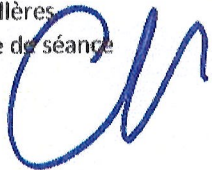
- DE VALIDER les tarifs d'occupation du domaine public ci-dessous,
- D'APPLIQUER ces tarifs à compter du 1er janvier 2024,
- D'ABROGER la délibération 2022-135 du 18 novembre 2022.

	2022	2023	2024
DEPOT DE MATERIAUX (Sable sacs de ciment tuiles...)			
OCCUPATION NON COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC (Périmètre de chantier...) au mètre carré	1.70 €/m²/jour	1.80 €/m²/jour	1.91 €/m²/jour
FORFAIT JOURNEE TOUT TYPE DE VEHICULES ET ENGIN DE CHANTIER (VL/FOURGON/CAMION BENNE/ELEVATEUR BETONNIERE/ENDUISEUSE /BENNE...)			10 00 €
POSE D ECHAFAUDAGE (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0.78 €/ml/jour	0.79 €/ml/jour	0.85 €/ml/jour
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements ...) à la journée	33.15 €	35.14 €	37.25 €
DETOURNEMENT DE CIRCULATION pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement Electricité SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE ...) à la journée			37.25 €
DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE suite à des travaux (FORFAIT INTERVENTION) - Article 141-9 du code de la voirie routière			212.00 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL- TARIF HORAIRE			44.50 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MECANISE PAR BALAYEUSE — TARIF HORAIRE			77.40 €
FRAIS DE DOSSIER			15.00 €
TARIF PAR DEMANDE / MODIFICATION / ANNULATION			50.00 €
PENALTE POUR DEMANDE HORS DELAI (Inférieur à 10 jours)			75.00 €
FRAIS DE DOSSIER POUR REGULARISATION DE SITUATION (DECLARATION)			212.00 €
FORFAIT MISE EN PLACE ET ENLEVEMENT DE BARRIERES			212.00 €
DEFAUT COURRIER AUPRES DES RIVERAINS CONCERNANT UNE RUE BARRÉE (FORFAIT PREPARATION ET DISTRIBUTION COURRIER)			212.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 02.11.2023

*certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le*

Céline Faillères
Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Paul HERAUDEAU

